

CONTACTS ET INSCRIPTIONS

CFPPA Olivier de Serres

1062, chemin du Pradel

07170 MIRABEL

Tél : 04-75-36-71-80

Fax : 04-75-36-76-02

cfppa.aubenas@educagri.fr

Référent formation : bernadette.laville@educagri.fr



CFPPA Olivier de Serres

Module Accompagnement VAE

Durée : 15 à 24 heures modulables selon les besoins



DEMARCHE D'ACCOMPAGNEMENT

La VAE, C'EST QUOI ?

- Une procédure de vérification, d'évaluation et d'attestation, des connaissances et des compétences.
- Obtenir un diplôme du ministère de l'agriculture du niveau V au niveau III (CAPA au BTS et Certificat de Spécialisation)
- Le dossier réalisé par le candidat est transmis à chaque membre de jury (*composé d'enseignants ou formateurs et de représentants qualifiés des professions concernées*) chargé du diplôme concerné pour son examen. Suite à l'examen du dossier, le jury s'entretient avec le candidat. Cet entretien obligatoire dure environ 30 minutes.

POUR QUI ?

- Toutes personnes justifiant d'au moins un an d'activité dans le domaine du diplôme souhaité.

LE DISPOSITIF :

- Rencontrer les relais territoriaux d'information et de conseil sur la VAE
- Vérifier que la demande soit recevable
- Se connecter au site du ministère de l'agriculture « chlorofil » <http://www.chlorofil.fr/diplomes-et-referentiels/vae-validation-des-acquis-de-l'experience.html> et télécharger le dossier de recevabilité
- Fournir tous les justificatifs
- Elaborer le dossier VAE
- Toute personne peut être accompagnée.
- Cet accompagnement est pris en charge par un organisme financeur.
- L'accompagnateur réalise un positionnement, évalue vos besoins en formation complémentaire et construit un rétro planning.

- Il vérifie que la VAE est bien la bonne réponse à votre projet.
- Il vous oriente et vous aide dans le choix du diplôme.
- Il présente et apporte un conseil sur la rédaction de votre dossier
- Il vous présente une méthode de travail.
- Il suit votre progression dans l'élaboration de votre dossier.
- Il vous rappelle les conditions de passage devant le jury

INFORMATIONS PRATIQUES

- Accompagnement modulable : réponse à la demande
- Personnes concernées : personnes avec projet professionnel, exploitants agricoles, demandeur d'emploi, particuliers, ou personnes désireuses de valoriser ses acquis
- Pour les personnes en situation de handicap, contacter le centre de formation pour savoir la faisabilité de votre projet
- **Coût** : entre 1200 € et 1920 €, selon le temps d'accompagnement
- Possibilité de prise en charge des frais d'accompagnement selon le statut de la personne (Pôle emploi, VIVEA, CPF...)
- Taux de réussite de l'accompagnement VAE (données 2020) : **100 %**

Les Adresses utiles :

- DRAAF- SRFD Auvergne-Rhône Alpes
Cité administrative de la Part dieu
165 rue Garibaldi -BP 3202
69 401 LYON
- Tel : 04 78 63 13 13

Correspondant Accompagnement VAE :

- Monsieur Laurent VIDAL